



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **14 janvier 2019**

Décision n° **CP-2019-2885**

commune (s) :

objet : LUGDUNUM - Musée et théâtres romains - Conventions de partenariat culturel

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Picot

**Président** : Monsieur Marc Grivel

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 4 janvier 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 15 janvier 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Colin, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Charles, Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Bernard (pouvoir à Mme Peillon).

**Commission permanente du 14 janvier 2019****Décision n° CP-2019-2885**

objet : **LUGDUNUM - Musée et théâtres romains - Conventions de partenariat culturel**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 2 janvier 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.26.f.

En février 2017, le ministère de la Culture a édité un rapport relatif aux musées du XXI<sup>e</sup> siècle qui prône notamment un musée :

- éthique et citoyen pour entrer en résonance avec une société de la diversité où les liens sociaux sont à renforcer,
- protéiforme grâce à une offre adaptée à la diversité des collections, des publics et des territoires,
- inclusif afin de parvenir à une plus grande diversification de ses publics.

Par ailleurs, ce rapport définit l'équipement muséal comme étant une maison commune, synonyme d'hospitalité, d'inclusion, d'ouverture à la diversité, de transmission, de partage et de coopération. Vecteur de mieux-être social, il est également considéré comme un service culturel de proximité.

À ce titre, LUGDUNUM - musée & théâtres romains, équipement culturel en régie de la Métropole de Lyon, est en constante recherche d'adaptation permettant de valoriser toute la richesse de ses collections à un public le plus large possible. Ainsi, en complément de son implication en qualité de signataire de la convention métropolitaine de coopération culturelle, il souhaite poursuivre les partenariats entamés dans le champ :

- éducatif : collège Jean Moulin (Lyon 5°), Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon (ENSAL) (Vaulx en Velin), Francas du Rhône et de la Métropole de Lyon (Lyon 7°),
- social : centre social et culturel Gérard Philipe (Bron), Forum réfugiés - Cosi (Villeurbanne), Secours catholique - délégation du Rhône (Villeurbanne), Secours populaire - fédération du Rhône,
- médico-social : Hospices civils de Lyon (HCL) (Lyon 2°), Hôpital de Fourvière (Lyon 5°), OVE - Institut médico-éducatif (IME) Jean-Jacques Rousseau (Vénissieux).

Partenaires du champ éducatif	Durée de la convention	Budget annuel maximal (en € TTC)
collège Jean Moulin - 69005 Lyon	3 ans	Sans incidence financière
ENSAL - 69120 Vaulx en Velin	3 ans	1 000
Francas du Rhône et de la Métropole de Lyon - 69007 Lyon	3 ans	500

Partenaires du champ social	Durée de la convention	Budget annuel maximal (en € TTC)
Centre social et culturel Gérard Philipe - 69500 Bron	3 ans	500
association Forum des réfugiés - Cosi - 69100 Villeurbanne	3 ans	500
Secours catholique, délégation du Rhône - 69100 Villeurbanne	3 ans	500
secours populaire, fédération du Rhône - 69007 Lyon	3 ans	500

Partenaires du champ médico-social	Durée de la convention	Budget annuel maximal (en € TTC)
HCL - 69002 Lyon	3 ans	Sans incidence financière
Hôpital de Fourvière - 69005 Lyon	3 ans	Sans incidence financière
OVE - IME Jean-Jacques Rousseau - 69200 Vénissieux	3 ans	Sans incidence financière

Ces institutions souhaitent collaborer avec le Musée romain, afin de mener des actions conjointes pluriannuelles, ces animations se déroulant soit au sein du Musée, soit hors les murs.

Le Musée assurera la conception et la déclinaison d'activités culturelles et/ou éducatives.

Les institutions mettront à disposition de la Métropole les moyens techniques nécessaires à la bonne réalisation des actions prévues.

Il est donc proposé d'approuver ces conventions de partenariat culturel qui permettront à la Métropole de nouer des collaborations institutionnelles avec ces acteurs du champ éducatif, social et médico-social du territoire de la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** les conventions de partenariat culturel avec le collège Jean Moulin (Lyon 5°), l'ENSAL (Vaulx en Velin), les Francas du Rhône et de la Métropole (Lyon 7°), le Centre social et culturel Gérard Philipe (Bron), Forum réfugiés - Cosi (Villeurbanne), le Secours catholique - Délégation du Rhône (Villeurbanne), le Secours populaire - Fédération du Rhône (Lyon 7°), les HCL (Lyon 2°), l'Hôpital de Fourvière (Lyon 5°) et OVE-IME Jean-Jacques Rousseau (Vénissieux).

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 3 500 € maximum, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2019, 2020 et 2021 - chapitre 011 - opération n° 0P33O3056A

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2019.**